



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Le préfet de la Haute-Savoie

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Arrêté N°PREF-DCI-BCAR-2024-1050 du 2 juillet 2024
fixant la liste des candidats pour le second tour
de l'élection des députés à l'Assemblée nationale

VU le Code électoral,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Yves Le Breton, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF-DCI-BCAR-2024-0968 du 11 juin 2024 fixant les dates, heures et lieux de dépôt des candidatures pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 30 juin et 7 juillet 2024 ;

VU le résultat du tirage au sort organisé en préfecture le dimanche 16 juin 2024 à partir de 18h30 pour déterminer l'ordre d'attribution des panneaux électoraux entre les candidats d'une même circonscription ;

VU les déclarations de candidature enregistrées par le préfet pour le second tour de scrutin ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E

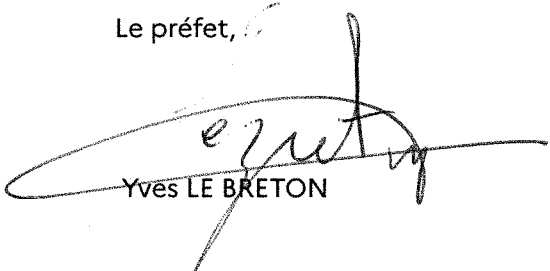
Article 1^{er} : La liste des candidats au second tour de l'élection des députés à l'Assemblée nationale du département de la Haute-Savoie est établie conformément à l'annexe au présent arrêté.

.../...



Article 2 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture, madame et messieurs les sous-préfets de Bonneville, Saint-Julien-en-Genevois et Thonon-les-Bains, les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché sur les emplacements d'affichage administratif dans chaque commune du département.

Le préfet,



Yves LE BRETON